

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

N°002252

OBJET :

**Convention de Partenariat
avec l'Artiste Virginie
FONGARO pour l'accueil
de l'exposition « Bobby
Lapointe » à la médiathèque
de Pézenas (du 1^{er} au 30 avril
2022) et sur le Réseau
Intercommunal des
Médiathèques (entre le 02
mai et le 1^{er} juillet 2022)**

Réf : MP/FD (Réseau des Médiathèques de
la CAHM / Lecture Publique)

Rubrique dématérialisée : 3.3. « convention
de location de locaux »

Pièce annexe : convention de partenariat –
accueil exposition

Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

VU la délibération N°3219 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 sur l'installation du conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

VU la délibération N°3220 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du Président ;

VU l'article L 5211-10 du CGCT, qui indique que le Président de la Communauté d'Agglomération peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines matières dûment énumérées ;

VU la délibération N°3280 du conseil communautaire du 21 juillet 2020 accordant à monsieur le Président, par délégation et pour la durée de son mandat, des attributions de l'organe délibérant et, notamment, autorisant monsieur le Président à conclure tous types de contrats de prêts à usage et mise à disposition ou conventions d'occupation précaire relatifs aux biens mobiliers ou immobiliers ;

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée approuve l'exposition des œuvres de l'Artiste Virginie FONGARO visant à célébrer le centenaire de Bobby Lapointe.

DÉCIDE

- **Article 1 :** De mettre à la disposition de l'Artiste Virginie FONGARO, domiciliée 2 Impasse des Abeilles à Sète (34200), le hall d'exposition de la Médiathèque Edmond Charlot à Pézenas intégrée au Réseau intercommunal des médiathèques de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée puis certaines médiathèques du Réseau, pour son Exposition dénommée « Bobby Lapointe » proposée dans le cadre du centenaire « Bobby Lapointe ».
Ainsi, l'exposition sera accueillie du 1^{er} avril au 30 avril 2022 à la médiathèque de Pézenas, puis tour à tour dans d'autres médiathèques du Réseau intercommunal entre le 02 mai et le 1^{er} juillet 2022.
- **Article 2 :** Le prêt des locaux pour l'exposition est consenti à titre gracieux.
- **Article 3 :** Les éléments de l'exposition, dont la liste en valeur déclarée figure en annexe de la convention actant ce partenariat, d'une valeur de 5 680 euros sont garantis « tous risques expositions » par le Groupe SAGA-Assurances Blanchard.
- **Article final :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions du Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait à SAINT-THIBERY, le 14 avril 2022

**Le Président,
Gilles D'ETTORE**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

#signature#

RECU EN PREFECTURE

Le 15 avril 2022

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20220414-C00225010-DE